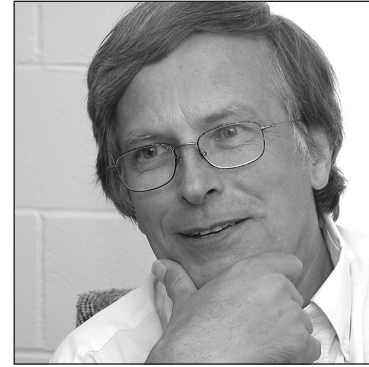
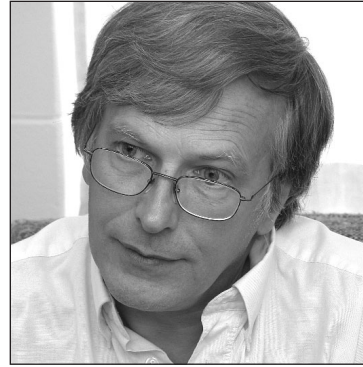
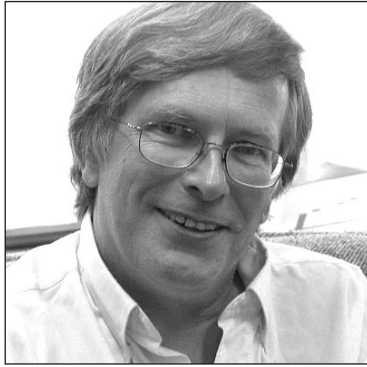


De la Belgique au Québec, consommation oblige

Michèle Leroux

Qu'est-ce qui a bien pu séduire le professeur Thierry Bourgoignie, expert reconnu en droit européen de la consommation, au point de quitter sa Belgique natale pour s'installer au Québec et enseigner à l'UQAM? D'abord «le pays», confie celui que nos grands espaces fascinent. Ensuite, l'ouverture d'esprit des gens d'ici. Enfin, les caractéristiques mêmes de l'UQAM. «En Belgique, il y a plus de contraintes sociales, de traditions et un sens de la hiérarchie. Ici les débats sont plus ouverts, particulièrement dans cette université, où les idées progressistes et la réflexion critique sur la mondialisation sont possibles. Tout cela me plaît, explique la nouvelle recrue du Département de sciences juridiques, qui se réjouit déjà à la perspective d'y poursuivre ses activités de recherche.

«J'ai quitté l'Université catholique de Louvain après plus de 20 ans d'enseignement parce qu'il était devenu parfaitement clair que je n'obtiendrais pas l'aide nécessaire pour poursuivre mes recherches», explique M. Bourgoignie. Il faut savoir qu'en Europe, un professeur régulier enseigne en général à deux groupes, de taille variant entre 300 et 400 étudiants. Enseigner, encadrer, faire passer quelque 600 examens oraux, voilà qui meuble déjà bien un agenda. Cela n'a toutefois pas empêché M. Bourgoignie de fonder et diriger un important institut de recherches – le Centre de droit de la consommation – pendant plus de 20 ans, d'être accueilli comme professeur invité dans une douzaine de prestigieuses universités d'Europe, d'Australie et



Photos : Michel Giroux

Le professeur Thierry Bourgoignie, nouveau professeur au Département de sciences juridiques.

d'Amérique, d'assumer la présidence de l'Association internationale du droit de la consommation, de publier une dizaine d'ouvrages et une centaine d'articles, tout en participant au comité de rédaction de plusieurs revues juridiques. «Une vie de fou», concède le professeur.

Expert en droit continental

L'expérience et l'expertise de M. Bourgoignie s'avèrent un atout de taille pour la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM. À la suite de la chute du mur de Berlin et de l'implosion de l'empire soviétique, l'Europe des Quinze a décidé de s'ouvrir à l'Est, entreprenant un travail colossal visant à assurer l'intégration économique, politique et juridique d'une douzaine de pays de l'Europe centrale et orientale. Or c'est à Thierry Bourgoignie et à son centre de recherche que la Commission européenne — l'organe exécutif de l'Union européenne — a confié l'immense tâche de préparer les textes assurant l'harmonisation des lois de ces pays en matière de protection des consommateurs.

«Le principe qui prévaut au sein de l'Union européenne oblige chaque

nouvel adhérent à adopter des lois nationales compatibles avec les politiques communes de l'Union. Sans ce processus, il n'y a pas d'adhésion. Ce qui est intéressant avec la démarche européenne, poursuit le professeur, c'est que les lois protectrices, si souvent menacées lorsque l'on ouvre les frontières, n'ont pas été démantelées. Elles ont même inspiré les directives européennes, si bien que ces compromis ont permis de conserver un équilibre entre la libéralisation des marchés et le besoin de protection sociale pour les consommateurs. Mon diagnostic, dans l'ensemble, c'est qu'on en est arrivé à créer un droit européen de la consommation très solide, qui s'accompagne d'un arsenal juridique plus complet et plus performant».

Ces politiques européennes incorporent par exemple le principe de la responsabilité sans faute qui s'impose, lors d'un litige, aux fabricants de produits. Cette règle, tout à fait semblable à celle en vigueur au Québec, procure aux consommateurs européens une protection que le droit classique, en exigeant la preuve d'une faute, n'offre tout simplement pas, explique le professeur. L'interdiction

totale de la publicité sur le tabac, qui sera en vigueur en Europe à compter de 2006, illustre également l'importance de la démarche, dont les effets sont tangibles.

L'Afrique ne sera pas en reste

Avec son collègue et ami Claude Masse, pionnier du droit de la consommation au Québec, M. Bourgoignie a participé à un projet de l'ACDI qui lui tient à cœur, soit la préparation d'un projet de loi sur la protection du consommateur pour une quinzaine de pays de l'Afrique occidentale. «Ce serait un pas énorme, car l'Afrique est très en retard en ce qui touche le droit de la consommation.» Le professeur poursuivra donc sa collaboration au projet qui a permis de livrer, en avril dernier, une première ébauche de loi.

«Au départ, plusieurs pensent que la protection du consommateur ne concerne que les pays riches. Ce n'est pas ma vue. Bien sûr il faut des lois et des contraintes, mais il faut aussi moins consommer, pour moins polluer. Il faut voir la consommation comme durable. Il ne s'agit pas simplement d'avoir le maximum de produits et le meilleur rapport quali-

té/prix», explique le professeur qui observe avec étonnement certaines de nos habitudes, comme la consommation d'eau et le recours au crédit.

M. Bourgoignie travaille à développer l'aspect international et le droit comparé dans son champ d'expertise. Il souhaite également se pencher sur la loi québécoise de protection du consommateur. «Ce qui faisait la spécificité de cette loi adoptée il y a plus de 30 ans, a un peu disparu. Depuis, il y a eu la réforme du Code civil. Mon impression première — il faudra valider — c'est que l'on pourrait en améliorer la logique et la cohérence, la moderniser, revoir certaines dispositions qui me semblent confuses, les garanties et les délais par exemple, tout en interrogeant l'utilité de pratiques comme l'offre de multiples garanties supplémentaires et payantes. Je vais donc me mettre à jour, et l'UQAM, avec un spécialiste comme le professeur Pierre-Claude Lafond, est le bon endroit pour le faire», note le professeur qui apprécie d'ailleurs le fait que l'Université, contrairement à d'autres, ait réservé une belle place au droit de la consommation.

Du côté de l'enseignement, M. Bourgoignie ne chômera pas non plus, puisqu'il donne deux cours ce trimestre, l'un à la maîtrise en droit privé, l'autre au baccalauréat en relations internationales et droit international, et qu'il en prépare un autre sur les droits de la personne. Il aura aussi à vider les 400 boîtes de livres qui ont fait avec lui la traversée de l'Atlantique! ●